

Procédure d'inscription Périscolaire

Rentrée 2019 - 2020

Afin d'inscrire vos/votre enfant(s) non scolarisé(s) dans les écoles Maternelle du Bourg et Elémentaire de Champlong à l'Accueil de Loisirs du mercredi après-midi :

- **Etape 1** : Si votre enfant n'a encore jamais fréquenté l'accueil de loisirs, merci de contacter le service Périscolaire afin de vous faire créer un espace famille et obtenir un identifiant.

Vous munir de votre identifiant famille, rendez-vous sur l'accueil du portail famille : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>, saisissez votre identifiant famille et cliquez sur mot de passe oublié. Un mail vous sera automatiquement envoyé avec un mot de passe provisoire.

Attention, le destinataire du mail automatique sera la personne enregistrée en responsable légale 1, par avance merci de bien regarder sur la boîte mail de vos conjoints en cas de doute.

Saisissez-le dans l'accueil du portail, il vous sera alors demandé de personnaliser votre mot de passe de façon définitive pour vos prochaines connections.

- **Etape 2** : Une fois dans le portail Famille merci de compléter toutes les données administratives nécessaires (infos responsable / conjoint / fiscales / CAF-MSA et dans le profil enfant les autorisations / données complémentaires / données sanitaires / photo) ou de vérifier et/ou compléter les données enregistrées le cas échéant.

- **Etape 3** : complétez le formulaire d'inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi mis en lien sur le site de la mairie :

<http://www.stcyraumontdor.fr/-Periscolaire->

Ce formulaire est à nous retourner par mail avec les pièces à joindre, à savoir :

- Attestation d'assurance « responsabilité civile vie privée » et/ou « individuelle accident »
- Fiche sanitaire cerfa obligatoire dûment remplie
- Si besoin, la demande de prélèvement avec RIB
- Une attestation CAF ou MSA, en cas de non-présentation, le tarif maximum sera appliqué et aucune régulation ne pourra être effectuée.

au plus tard le 12 juillet 2019, au-delà de cette date, votre inscription sera placée sur liste d'attente.

Attention tout dossier incomplet ne pourra pas être traité par nos services.